

---

## Plan de protection global du Muséum d'histoire naturelle de Neuchâtel

Lundi 11 mai 2020

---

Le plan de protection du Muséum d'histoire naturelle -édition du 11 mai 2020- encadre l'assouplissement des mesures sanitaires annoncées par le Conseil fédéral le 29 avril 2020, lesquelles prévoient la réouverture des musées au 11 mai 2020. Il s'appuie sur le plan de protection édité par l'Association suisse des musées - édition du 30 avril 2020, sur les prescriptions de l'OFSP et du SECO, sur les mesures cantonales et communales. Le plan de protection du Muséum d'histoire naturelle de la Ville de Neuchâtel a pour objectif de protéger la santé de ses visiteurs et de ses collaborateurs. Il garantit le respect des règles d'hygiène et de distance en la matière.

Le Muséum est ouvert au public selon l'horaire habituel (ma-dim : 10h-18h). Les tarifs restent les mêmes que ceux pratiqués habituellement, la programmation culturelle (visites guidées, ateliers...) est ajournée jusqu'à nouvel avis.

### Expositions de longues durées ouvertes

Cabinet des curieux

Dioramas des mammifères

Dioramas des oiseaux (sans interactivité, pas de possibilité d'écouter les chants des oiseaux)

Dioramas des oiseaux d'eau (sans interactivité, pas de possibilité d'écouter les chants des oiseaux)

### Expositions de longues durées fermées

Salle d'entomologie : A l'échelle des insectes

Salle de géologie : Histoires de terre

Dioramas des mammifères : Salle des traces

### Exposition temporaire

La prochaine exposition temporaire, production du Muséum ouvrira en novembre 2020.

Aucune présentation d'exposition temporaire n'est agendée entre temps.

### Cafétéria - Boutique

Elles sont fermées jusqu'à de nouvelles dispositions.

### Mesures de protection

#### Nombre de visiteur

Afin de permettre une utilisation sécurisée des lieux, la fréquentation simultanée du musée est limitée à 50 visiteurs (y compris des enfants) auxquels s'ajoutent le personnel d'accueil.

## Cadre général

La banque d'accueil est équipée d'un plexiglass, les paiements se réalisent de manière privilégiée par carte bancaire.

Le personnel d'accueil et d'intendance (6 personnes fixes et 3 auxiliaires) est formé au plan de protection dans la semaine du 4 au 8 mai. Ils sont équipés de deux masques d'hygiène par personne et par jour de présence et d'un flacon personnel de solution hydro alcoolique.

Les visiteurs sont informés de la nouvelle programmation, du plan de protection et des nouvelles modalités d'accès dès la validation par le Conseil communal de la Ville de Neuchâtel de la date d'ouverture des musées. Cette information est réalisée par le biais du site internet de l'institution et des réseaux sociaux.

Les flyers, les documents, les exemplaires de consultation sont retirés de l'espace d'accueil.

Les locaux sont aérés avant l'ouverture du musée de 08h00 à 10h00.

Le plan de protection est disponible sur internet. Les éléments essentiels de celui-ci sont affichés dans la zone d'accueil du Muséum d'histoire naturelle. (Nombre de visiteurs simultanés, lieu des postes de désinfection, garder la distance, expositions accessibles).

Les affiches « Nouveau coronavirus : assouplissement des mesures, à partir du 11 mai (2e étape) (PDF, 931 kB, 30.04.2020) » et « Nouveau coronavirus : Voici comment nous protéger » (PDF, 1 MB, 30.04.2020) » sont disposées à l'accueil du Muséum d'histoire naturelle.

## Hygiène des mains

Un stand de désinfection des mains est disposé à l'entrée du Muséum d'histoire naturelle et un second stand -utilisé également par le personnel du musée- est placé à proximité de l'accueil. Un lieu d'aisance équipé d'un lavabo, de savon liquide et d'essuie-mains en papier est disponible au sous-sol et un autre au premier étage.

Le personnel d'intendance assure l'approvisionnement régulier en savon liquide et essuie-mains en papier, nettoie les lieux d'aisance chaque deux heures et en désinfectent les poignées, interrupteurs et robinetteries. Un nettoyage des vestiaires (serrure est également effectué. Une fiche de contrôle en informe l'utilisateur).

## Distance de sécurité

Le personnel d'accueil contrôle les entrées et les sorties des visiteurs. Il maîtrise le nombre de visiteurs présents simultanément. Il veille au respect des distances, en particulier dans la zone d'accueil du rez-de-chaussée.

## Protection des personnes et information aux visiteurs

Les directives éditées par l'OFSP concernant la protection des personnes sont connues du personnel d'accueil et de surveillance. Il veille à leurs respects par les visiteurs, en particulier :

- Rappeler activement et par affichage dans les lieux fréquentés par le public les mesures de base d'hygiène (affichette de l'OFSP).
- Proscrire les poignées de mains et les embrassades entre titulaires ou avec des visiteurs.
- Se laver régulièrement les mains au savon.
- Aérer les locaux régulièrement, et systématiquement.
- Limiter à 15 minutes la durée des entrevues, avec une distance de 2 mètres entre titulaire et visiteur.

Les directives et mesures de la Ville de Neuchâtel concernant la protection du personnel communal sont régulièrement mises à jour. Elles sont connues du personnel d'accueil et de surveillance et du personnel d'intendance.

Neuchâtel, le 11 mai 2020

Direction de la culture et intégration – Ville de Neuchâtel  
Direction du Muséum d'histoire naturelle